



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

PRÉSENCES

Monsieur	Michel Ricard	Maire	
Madame	Guylaine Perreault	Conseillère	poste n°1
Madame	Catherine Venne	Conseillère	poste n°2
Madame	Myriam Arbour	Conseillère	poste n°4
Madame	Chantal Robichaud	Conseillère	poste n°5
Monsieur	Danny Quesnel	Conseiller	poste n°6

Assiste également à la séance : Chantal Duval, Directrice générale et greffière-trésorière

ABSENT

Monsieur	Sébastien Ricard	Conseiller	poste n°3
----------	------------------	------------	-----------

1. Ouverture et constat du quorum

Monsieur Michel Ricard, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h.

2. Formalités de convocation

2023.01.01

ATTENDU l'article 153 du *Code municipal*.

Il est proposé par : Myriam Arbour
Et résolu :

DE CONFIRMER que les formalités de convocation de la présente séance extraordinaire ont été respectées, soit que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, à tous les membres du conseil incluant ceux qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2023.01.02

Il est proposé par : Chantal Robichaud
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Alexis adopte l'ordre du jour, comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

4. Assemblée publique sur le projet de règlement 2022-086 – Modification de la résolution 2022.12.20

2023.01.03

ATTENDU QUE le projet de règlement 2022-086 modifiant les Règlements de zonage no 1986-69 et 1986-71 afin d'intégrer la zone C10-16 à même la zone C8-17, a fait l'objet d'un avis de motion, du dépôt d'un projet de règlement et de l'adoption d'un premier projet de règlement.

ATTENDU QUE l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que la municipalité tient une assemblée publique sur le projet de règlement et que le Conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée.

ATTENDU QUE le Conseil municipal, par la résolution 2022.12.20, avait fixé la date de l'assemblée publique sur le premier projet de Règlement numéro 2022-086 au lundi 16 janvier 2023, à 18 h, à la Salle du conseil (258 rue Principale à Saint-Alexis).

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date afin de respecter le délai de publication dans un journal local.

Il est proposé par : Danny Quesnel

Et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

DE MODIFIER la résolution 2022.12.20 en changeant la date de l'assemblée publique sur le premier projet de Règlement numéro 2022-086 au lundi 23 janvier 2023, à 18 h 30, à la Salle du conseil (258 rue Principale à Saint-Alexis).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Période de questions

Aucune question.

6. Levée de la séance

2023.01.04

Il est proposé par : Guylaine Perreault

Et résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Saint-Alexis soit levée à 20h05.

Michel Ricard,
Maire

Chantal Duval,
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Michel Ricard, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Ricard,
Maire